



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FFM MOTOCROSS

SOLO / SIDE-CAR / QUAD

www.ffmoto.org

Date de début : **04/10/2014** . Date de fin : **05/10/2014** . N° d'inscription FFM : **125**

Lieu : **CIRCUIT PUECH RAMPANT - 81150 CASTELNAU DE LEVIS**

Moto-Club : **AGS PUECH RAMPANT**

N° d'affiliation : **0208**

Nom de l'Organisateur Technique : **BOSSEBOEUF Alain**

Adresse : **Lotissement Buffaute - 81150 CASTELNAU DE LEVIS**

e-mail : **bosseboeuf.remi@wanadoo.fr**

Téléphone : **06 89 51 76 26**

Site Internet : **www.mxcastelnaudelevis.fr**

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	BALEUR J-Claude	Licence N° 002796
Président du Jury ou Arbitre	LASSAGNE Patrick	Licence N° 049483
1er Membre du Jury	DELPON J-Luc	Licence N° 008362
2ème Membre du Jury	CAUSSIGNAC Bernard	Licence N° 124059
Commissaire technique responsable	SEBASTIEN Maurice	Licence N° 022118
Responsable du chronométrage	MARTINS Régine	Licence N° 125380

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Nom	Description (âge, type de véhicule, licences, tarifs...)
CHALLENGE LMMP	licences NCB et NCJ de la LMMP en 125cc 2 temps, Open 1 et 2 en 140cc et plus, Vétérans de plus de 36 ans et toutes cylindrées de motos.
CHPT PYRENEES 85cc	licences NJ3, NCA et ITJ âgés de 12 à 15 ans de toutes le ligues avec motos de 85cc
CHPT PYRENEES OPEN	licences NCA et INTERS de la LMMP avec motos 2 temps (151 à 500cc) et 4 temps (175 à 650 4 temps)
QUAD CROSS ELITE	licences NCA ou INTER de la FFM (16 ans minimum) avec quads 2 temps (250 à 450cc) et 450 temps.
QUAD CROSS OPEN	licences NCA, NCB, licences à la journée (15 ans minimum) avec quads 2 temps (250cc à 700cc) et 450 temps

DROITS D'ENGAGEMENTS 40 € pour toutes les catégories motos. Suivant le règlement FFM pour les quads

Engagements :

Site Internet..... **SITE LMMP.FR** pour les épreuves de la LMMP - **SITE MOTO-CROSS ELITE 2014** pour les quads

Contact

Adresse

Téléphone e-mail.....

Chronométrage :

Location de transpondeurs ... **Oui**

Tarif de location..... **8 €** Caution **200 €**





ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical **BERGRASER Jean**
Nombre de secouristes **15 (protection civile))** Nombre d'ambulances **2**
Hôpital le plus proche **ALBI** Temps de trajet (en mn) **10 mn**

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès

Nom du circuit **CIRCUIT DE PUECH RAMPANT - CASTELNAU DE LEVIS**
Ville la plus proche **ALBI**
Coordonnées GPS

Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

Caractéristiques

Longueur **1805 m** Largeur minimum **7 mètres**
Largeur de la grille de départ **40 mètres** Longueur de la ligne droite de départ **115 m**
Nombre de poste de Commissaires de piste **22**

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultané sur le circuit.

Capacité en essais ----- Pour les motos **40** Pour les quads ou side-cars
Capacité en manche----- Pour les motos **40** Pour les quads ou side-cars

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.

<p>VISA CLUB Date : le <u>15/12/14</u> Signature : </p> <p>AGS PUECH RAMPANT MOTO-CROSS BUFFALITE 81150 CASTELNAU DE LEVIS 1914 15055067</p>	<p>VISA LIGUE Date : le <u>24/02/14</u> Signature : </p> <p>Président Commission MOTOCROSS Le SYNDIC 32550 ST JEAN LE COMTAL 06 82 18 37 53 Imm.pyrenees@wanadoo.fr EXPEDIE 28 JUIL. 2014</p>	<p>VISA FFM N° 1410865 Date : le <u>01/09/14</u> Signature : </p> <p>FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME</p>
--	--	---

HORAIRES PREVISIONNELS



RÈGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ----- AGS PUECH RAMPANT

N° d'affiliation ----- 208

Lieu ----- CASTELNAU DE LEVIS

N° d'épreuve FFM ----- 125

Date ----- SAMEDI 4 OCTOBRE

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h 00	18h 00	Contrôles administratifs	TTES CATEGORIES	
8h 00	12h 00	Contrôles techniques	CHALLENGE NCB	
12h55	13h 15	Essais Chronométrés	NCB OPEN A	
13h 20	13h 40	Essais Chronométrés	NCB OPEN B	
13h 45	14h 05	Essais Chronométrés	NCB 125cc	
14h 10	14h 35	Essais Chronométrés	NCB VETERAN	
14h 50	15h 10	Manche 1	NCB OPEN 1	15mn + 1t
15h 15	15h 35	Manche 1	NCB OPEN 2	15mn + 1t
15h 40	16h 00	Manche 1	NCB 125cc	15mn + 1t
16h 05	16h 25	Manche 1	NCB VETERAN	15mn + 1t
16h 45	17h 05	Manche 2	NCB OPEN 1	15mn + 1t
17h 10	17h 30	Manche 2	NCB OPEN 2	15mn + 1t
17h 35	17h 55	Manche 2	NCB 125cc	15mn + 1t
18h 00	18h 20	Manche 2	NCB VETERAN	15mn + 1t
18h 30		Remise des Prix		
14h 00	18h 00	Contrôles techniques	QUADS/CHPTS LMMP	



Guy ABADIE
Président Commission MOTOCROSS
Le SYNDIC
32550 ST JEAN LE COMTAL
06 82 18 37 53
Imm.pyrenees@wanadoo.fr

HORAIRES PREVISIONNELS



RÈGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ----- AGS PUECH RAMPANT
 N° d'affiliation ----- 208
 Lieu ----- CASTELNAU DE LEVIS
 N° d'épreuve FFM ----- 125

Date ----- DIMANCHE 5 OCTOBRE 2014

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h 00	8h 20	Contrôles administratifs	QUADS/LIGUE	
7h 15	8h 20	Contrôles techniques	QUADS/LIGUE	
8h 20	8h 35	Essais Libres 1	CHPT PYR. 85cc	
8h 35	8h 40	Test de départs	CHPT PYR. 85cc	
8h 45	9h 05	Essais Libres 1	QUAD OPEN	
9h 10	9h 30	Essais Libres 1	QUAD ELITE	
9h 40	9h 55	Essais Libres 1	CHPT. PYR OPEN	
9h 55	10h 00	Test de départs	CHPT. PYR OPEN	
10h 05	10h 25	Essais Libres 2	CHPT. PYR 85cc	
10h 40	11h 00	Essais Qualificatifs	QUAD OPEN	
11h 00	11h 05	Test de départs	QUAD OPEN	
11h 10	11h 30	Essais Qualificatifs	QUAD ELITE	
11h 30	11h 35	Test de départs	QUAD ELITE	
11h 40	12h 00	Essais Libres 2	CHPT PYR OPEN	
13h 00	13h 20	Manche 1	CHPT PYR 85cc	15mn + 1 t
13h 30	13h 55	Manche 1	CHPT PYR OPEN	20mn + 1 t
14h 05	14h 30	Manche 1	QUAD OPEN	20mn + 2 t
14h 40	15h 10	Manche 1	QUAD ELITE	30mn + 2 t
15h 15	15h 30	Entracte		
15h 35	15h 55	Manche 2	CHPT. PYR 85cc	15mn + 1 t
16h 05	16h 30	Manche 2	QUAD OPEN	20mn + 2 t
16h 40	17h 15	Manche 2	QUAD ELITE	30mn + 2 t
17h 25	17h 50	Manche 2	CHPT PYR OPEN	20mn + 1 t
18h 10		Remise des Prix		



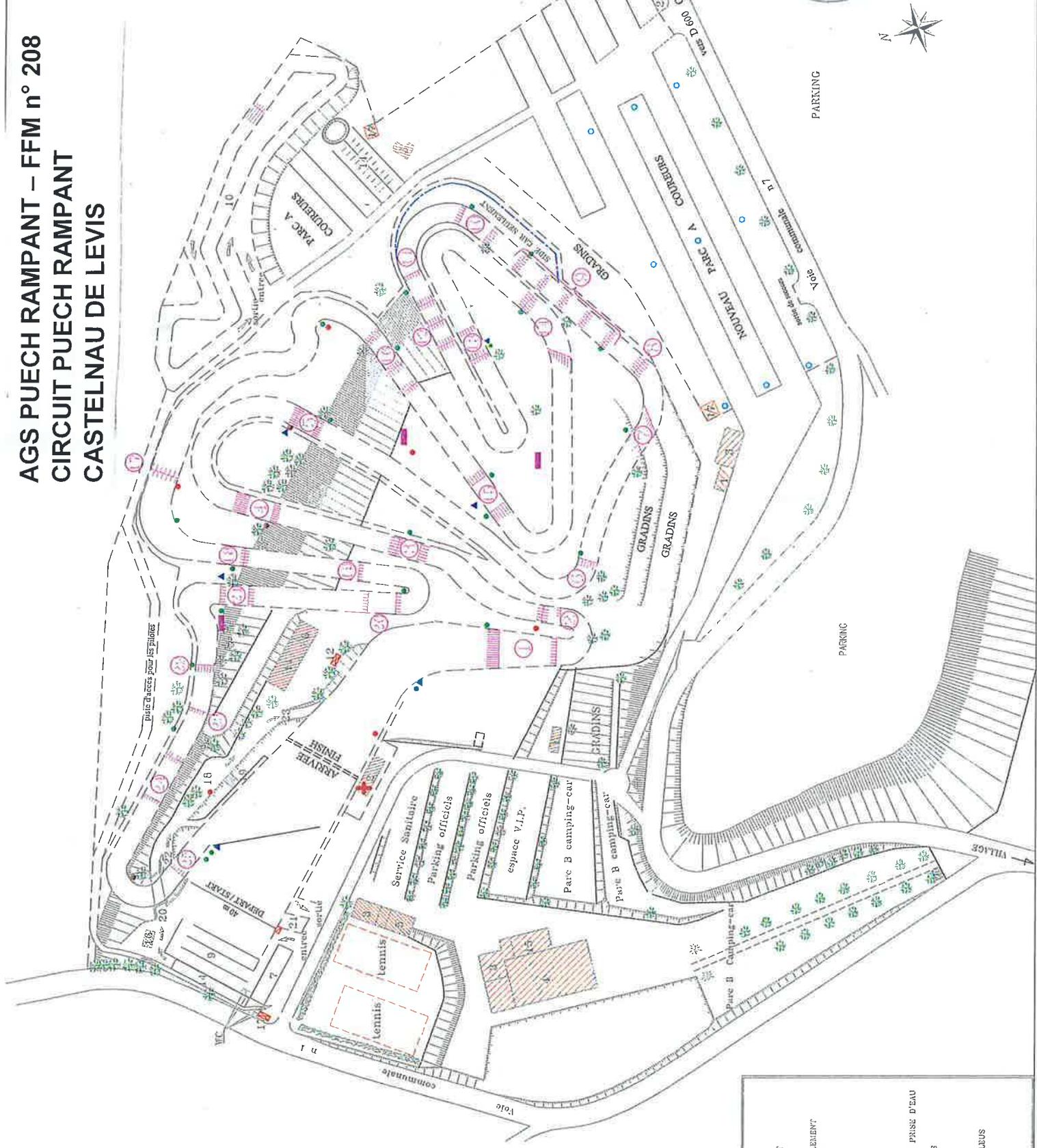
AGS PUECH RAMPANT – FFM n° 208

CIRCUIT PUECH RAMPANT

CASTELNAU DE LEVIS

NOMENCLATURE

- 1 BUVETTE
- 2 TOUR DE CONTROLE
- 3 SALLE DE PRESSE
- 4 CABINET MEDICAL
- 5 WC DOUCHES LAVABOS
- 6 RESTAURANT
- 7 SALLE DE REUNION JURY SECRETARIAT
- 8 HANGAR
- 9 CONTROLE TECHNIQUE
- 10 ACCUEIL GENERAL
- 11 PARC ATTENTE PARC FERME
- 12 PISTE DE CHAUFFE
- 13 V.I.P.
- 14 PODIUM
- 15 AIDE DE LAVAGE
- 16 SALLE DE REPOS
- 17 LOCAL TECHNIQUE
- 18 AIRE DE DEPOLLUTION
- 19 PARC MECANIQUE
- 20 AIRE PANNEAUTEURS
- 21 ACCES PANNEAUTEURS PAR TUNNEL
- 22 PARC FERME
- 23 ENTREE PARC MECANIQUE
- 24 SOUTE PARC MECANIQUE
- 25 COMPTEUR ELECTRIQUE



LEGENDE

- SIDE CAR SEULEMENT
- SIDE CAR ONLY
- ALUMAIS TEMPS SEULEMENT
- CAD WEATHER ONLY
- PENTES NATURELLES
- SACS
- CLOTURES
- BOINE ELECTRIQUE / PRISE D'EAU
- POSTES COMMISSAIRES
- POSTES SECOURS
- POSTES D'INFLATEURS DUEUS
- MEDIAS TELEVISION